



Bruxelles, le 24 octobre 2019  
(OR. en)

13432/19

SOC 704  
EMPL 535  
ECOFIN 938  
EDUC 427  
SAN 442  
GENDER 48  
ANTIDISCRIM 43

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13171/19
Objet:	L'économie du bien-être Conclusions du Conseil (24 octobre 2019)

---

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil concernant la question citée en objet, adoptées par le Conseil EPSCO lors de sa session tenue le 24 octobre 2019.

## Conclusions du Conseil sur l'économie du bien-être

CONVENANT de ce qui suit:

1. *L'économie du bien-être* est une orientation politique et une approche de la gouvernance qui vise à placer les personnes et leur bien-être au centre de l'élaboration de politiques et de la prise de décision. Si le bien-être des personnes est une valeur en soi, l'économie du bien-être met en évidence le fait que le bien-être et la croissance économique se renforcent mutuellement. La prise en compte du bien-être dans toutes les politiques revêt une importance capitale pour la croissance économique, la productivité, la viabilité budgétaire à long terme et la stabilité sociale de l'Union.
2. Le bien-être des personnes est l'un des principaux objectifs de l'Union européenne. L'économie du bien-être met l'accent sur la *raison d'être* de l'Union, telle qu'elle est consacrée par les traités et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La création d'un environnement permettant aux personnes d'atteindre leur plein potentiel et de jouir de leurs droits fondamentaux est un élément central de l'économie du bien-être. Dans le même temps, une croissance et une résilience économiques durables et inclusives sont des facteurs favorisant le bien-être des personnes, des sociétés et de la planète.
3. *Une approche horizontale fondée sur une collaboration intersectorielle entre différents domaines d'action* est fondamentale pour la réalisation de l'économie du bien-être. La nécessité de mener une action intersectorielle est inscrite dans le traité sur le fonctionnement de l'UE et dans la charte sociale européenne, et a été mentionnée comme faisant partie de l'approche d'intégration des *questions de santé dans toutes les politiques* dans de précédentes conclusions (2006). La réalisation du concept d'économie du bien-être *ne requiert pas de compétences ou de structures nouvelles* pour les actions au niveau de l'Union, mais elle exige que l'Union et ses États membres utilisent leurs compétences respectives de manière coordonnée et améliorée, et qu'une attention renouvelée soit portée aux principaux moteurs du bien-être.

4. L'économie du bien-être se fonde sur une politique économique saine et durable. Elle met en exergue l'importance d'investir dans des mesures et structures efficaces, efficientes et équitables qui garantissent l'accès aux services publics pour tous, y compris les services sociaux et de soins de santé, les soins de longue durée, la promotion des mesures sanitaires et préventives, la protection sociale ainsi que l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. L'accent est mis sur l'emploi, les politiques actives du marché du travail et la santé et sécurité au travail, ainsi que sur des conditions de travail décentes, mesures destinées à garantir le bien-être au travail. L'économie du bien-être est synonyme d'égalité des chances, d'égalité des sexes et d'inclusion sociale.
5. L'élaboration de politiques fondées sur la connaissance nécessite des objectifs clairs, l'utilisation d'un ensemble adéquat d'indicateurs de qualité, des analyses d'impact exhaustives et l'évaluation du rapport coût-efficacité à court, moyen et long terme. Il est communément admis que le PIB ne permet pas, à lui seul, de se faire une idée précise du bien-être des personnes. Il convient donc de poursuivre et d'intensifier les efforts de collaboration intersectorielle afin de mieux utiliser et améliorer les instruments existants, et de les mettre à profit pour élaborer une approche commune qui permette de mesurer les différentes dimensions de l'économie du bien-être.
6. L'équilibre entre croissance économique et progrès social se trouve au cœur de l'intégration européenne. Il s'agit d'un élément fondamental pour une économie sociale de marché, qui tend au plein emploi et au progrès social, et c'est ce qui distingue l'Union au niveau mondial. Le socle européen des droits sociaux (ci-après dénommé le "socle") indique le cap d'une convergence ascendante renouvelée vers de meilleures conditions de travail et de vie dans l'Union. La réalisation des objectifs du socle constitue un engagement et une responsabilité politiques partagés de l'Union et des États membres, et nécessite des progrès continus et une action en profondeur de part et d'autre, conformément à leurs compétences respectives. L'économie du bien-être contribue aux objectifs et à la mise en œuvre du socle conformément au nouveau programme stratégique de l'UE 2019-2024. En outre, elle contribue au modèle social européen, qui permet à tous les citoyens de prendre leur destin en main en favorisant une convergence sociale et économique vers le haut.

7. *L'Organisation de coopération et de développement économiques*<sup>1</sup> a souligné que les investissements visant à améliorer la santé, l'éducation, l'emploi, l'égalité entre les femmes et les hommes et la protection sociale pour tous les membres de la société contribuaient à la croissance économique. En outre, les *bénéfices sociaux* associés à un bien-être individuel accru, notamment le renforcement de la confiance, de la participation civique et de la cohésion sociale, concourent à la croissance économique en augmentant la productivité totale des facteurs, la stabilité financière et politique et la résilience face aux chocs défavorables.
8. L'économie du bien-être se trouve également au cœur du *programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies*, auquel tous les États membres sont attachés. Dans le même ordre d'idées, l'importance d'investir dans la santé, la protection sociale et l'éducation a été reconnue par plusieurs organisations internationales, notamment le Groupe de la Banque mondiale<sup>2</sup>, le Fonds monétaire international<sup>3</sup>, l'Organisation internationale du travail<sup>4</sup> et l'Organisation mondiale de la santé<sup>5</sup>.

RAPPELANT ce qui suit:

9. *Un grand nombre d'Européens mènent une vie prospère*. En moyenne, bien qu'il existe des disparités entre les États membres et au sein de ceux-ci, les citoyens de l'Union sont plus instruits, plus riches, en meilleure santé et vivent plus longtemps que jamais.

---

<sup>1</sup> L'économie du bien-être - Synthèse du document d'information de l'OCDE intitulé "Créer des opportunités pour améliorer le bien-être des personnes et la croissance économique" (10414/19); L'économie du bien-être - Document d'information de l'OCDE (10414/19 ADD 1).

<sup>2</sup> Le projet pour le capital humain.

<sup>3</sup> La stratégie en matière de dépenses sociales.

<sup>4</sup> La déclaration du centenaire pour l'avenir du travail.

<sup>5</sup> La charte de Tallinn relative à des systèmes de santé pour la santé et la prospérité.

CONSIDÉRANT ce qui suit:

10. *La pauvreté et l'exclusion* du marché du travail et de la société exacerbent les inégalités et la ségrégation, ce qui peut conduire à une polarisation et à une instabilité au sein de la société. En dépit des diverses évolutions positives, les personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale sont confrontées à de multiples défis et à un manque de perspectives. Un enfant sur quatre dans l'Union est exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Le sans-abrisme est en augmentation dans un nombre considérable d'États membres et concerne différents groupes de personnes, en particulier en milieu urbain. Toutefois, les villes peuvent également offrir des opportunités pour améliorer le bien-être des personnes. Une aide aux revenus adéquate, l'accès à des services sociaux, de santé, de soins de longue durée ainsi que d'éducation et d'accueil de la petite enfance de qualité, l'accès à un logement abordable et un soutien à l'insertion et à la réintégration sur le marché du travail sont essentiels pour prévenir la pauvreté et l'exclusion et lutter contre celles-ci, tout en assurant des chances égales pour tous. L'économie sociale, l'innovation sociale et l'investissement social jouent également un rôle important.
11. *Le monde du travail en mutation* exige une faculté d'adaptation et des qualifications et compétences diversifiées et en constante évolution. L'éducation et la formation jouent dès lors un rôle essentiel dans la promotion de la compétitivité, de l'adaptabilité et de la participation au marché du travail et à la société. Des efforts doivent être consentis afin de faciliter l'accès de tous à *l'apprentissage tout au long de la vie et à l'acquisition des aptitudes et compétences* afin de relever les défis et de tirer parti des possibilités qu'offrent le passage au numérique et les nouvelles formes de travail. Le changement climatique aura une incidence sur le monde du travail. Le Conseil européen a invité le Conseil et la Commission à faire avancer les travaux sur les conditions, les mesures incitatives et le cadre facilitateur à mettre en place de manière à assurer une transition vers une UE neutre pour le climat conformément à l'accord de Paris, qui préservera, notamment, la compétitivité européenne et sera juste et socialement équilibrée, en tenant compte de la situation nationale des États membres. En termes d'emploi, la transition vers la neutralité climatique est source à la fois de possibilités et de défis.

12. *Les groupes vulnérables et les personnes menacées d'exclusion* sont souvent confrontés à des difficultés sur le marché du travail et dans la société et peuvent avoir des besoins particuliers au travail et dans leur vie professionnelle. Le principe de non-discrimination est fondamental face à ces besoins. L'inclusion des personnes handicapées sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble est conforme au principe du travail décent et aux droits de l'homme. En outre, la *longévité* ouvre des possibilités sur le marché du travail et pour l'économie, et nécessite des mesures de soutien qui permettent à tous de contribuer activement à la société et à la vie active.
13. *Une rémunération équitable, des conditions de travail bonnes et équitables, des emplois de qualité et des lieux de travail respectueux et exempts de toute discrimination* permettent aux personnes de bénéficier d'un accès égal au marché du travail et de rester sur celui-ci, de prévenir les retraites anticipées et de veiller à ce que les compétences de l'ensemble de la population active soient mises à profit. Une protection adéquate des droits sociaux et de la qualité de la vie au travail renforce la dimension sociale de l'Union et joue un rôle important dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté des travailleurs. Des conditions de travail bonnes et équitables et une protection sociale adéquate devraient également être assurées dans le cadre des nouvelles formes de travail. *Des lieux de travail sûrs et sains* se traduisent par une productivité accrue, une plus grande satisfaction professionnelle et un allongement de la vie active, et permettent en outre de prévenir les maladies et accidents liés au travail, ainsi que les coûts élevés que ceux-ci entraînent. Les partenaires sociaux ont un rôle important à jouer dans la conception de ces politiques.
14. Promouvoir *l'égalité des sexes*, améliorer les perspectives d'emploi pour les femmes, garantir le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale, faciliter la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée pour les femmes et les hommes, ainsi que prévenir la violence à l'égard des femmes et lutter contre celle-ci sont autant de mesures essentielles pour une croissance économique durable et inclusive, pour la cohésion sociale et pour le bien-être. La réduction des écarts entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, de rémunération et de pension ainsi que l'amélioration de l'autonomisation économique des femmes sont considérées comme des conditions indispensables à une économie plus équitable et plus inclusive.

15. Des systèmes de protection sociale bien conçus, adéquats et viables accessibles pour tous peuvent s'avérer efficaces pour protéger les personnes. Les investissements dans les systèmes de protection sociale donnent des résultats sociaux et économiques précieux à long terme. La protection sociale contribue à renforcer la résilience socioéconomique et le capital humain. En outre, de tels systèmes peuvent donner de meilleurs résultats sur le marché du travail en soutenant le transfert de travailleurs vers des secteurs émergents et dynamiques de l'économie.
16. L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie sont des domaines d'action essentiels en matière de bien-être. Une éducation et une formation accessibles et de qualité, qui sont inclusives, sont fondamentales pour les sociétés et les économies qui doivent s'adapter aux changements et tirer parti de ceux-ci. Les investissements dans l'éducation et la formation ont des retombées économiques et sociales substantielles; ils favorisent la stabilité et la croissance économiques et contribuent de manière significative à la résilience de nos économies et de nos sociétés ainsi qu'à leur prospérité future.
17. La meilleure façon d'atténuer les risques qui pèsent sur le bien-être des personnes est d'y faire face à un stade précoce et *tout au long de la vie*. Ces mesures comprennent, entre autres, des soins prénatals, une éducation et un accueil de la petite enfance de qualité et abordables, la promotion de modes de vie sains, y compris l'activité physique et une alimentation saine, ainsi que des mesures préventives et des environnements propices. Les investissements dans les connaissances dans le domaine de la santé sont importants pour permettre aux citoyens de faire des choix sains.

18. L'accès pour tous aux services de santé, aux soins de longue durée, à la promotion de la santé et à la prévention des maladies, assuré par un système de santé viable, représente un élément essentiel pour le bien-être, qui permet également de réduire les inégalités en matière de santé et contribue ainsi à l'économie et à la société. Les investissements dans la sécurité sanitaire contribuent à prévenir, à détecter et à traiter de manière efficace et rapide les menaces pour la santé. Par exemple, la résistance aux antimicrobiens, la réticence à la vaccination ainsi que la multiplication des catastrophes dues au changement climatique et des épidémies sont susceptibles de causer un grave préjudice à la santé publique et aux économies nationales. Une augmentation de la couverture vaccinale est une mesure d'un bon rapport coût-efficacité pour prévenir de nombreuses maladies transmissibles. L'intensification des efforts déployés pour promouvoir une bonne santé mentale et pour faire progresser la prévention, le diagnostic précoce, le traitement et la déstigmatisation des troubles mentaux permettrait d'améliorer la vie de millions d'Européens tout au long de leur vie et de contribuer à des environnements de travail non discriminatoires, à de meilleures conditions de travail et, partant, à une économie plus forte.
19. La croissance continue des dépenses de santé constitue un défi pour les économies nationales dans tous les pays européens. Il est donc essentiel de s'attaquer à la question des déterminants sociaux, commerciaux, économiques et environnementaux de la santé, et de la charge que représentent les maladies non transmissibles, en tenant compte de facteurs de risque tels que de mauvaises habitudes alimentaires ou une alimentation malsaine, l'inactivité physique et la consommation nocive d'alcool et de tabac. Des mesures fiscales peuvent servir à orienter la consommation et le comportement.
20. Les pénuries et les prix élevés d'un certain nombre de dispositifs médicaux et de médicaments, combinés à un manque d'efficacité dans l'utilisation des médicaments génériques et biosimilaires, peuvent menacer la viabilité et le financement des systèmes de santé nationaux. Il est essentiel d'améliorer l'accès aux médicaments et le rapport coût-efficacité de ceux-ci, la sécurité des patients et la continuité des traitements. En outre, il est important de poursuivre les débats sur l'accessibilité en termes de coûts et la sécurité de l'approvisionnement.

21. *Les évolutions technologiques*, en particulier la numérisation et l'intelligence artificielle, modifient la manière dont le bien-être de la population peut être favorisé et dont les services sociaux et de santé sont fournis. Ces évolutions peuvent permettre d'accroître la rentabilité, l'efficacité et la qualité des services, ainsi que de lutter contre les inégalités en matière d'accès et de résultats. Il est important d'améliorer l'accès des personnes à leurs propres *données sanitaires et sociales* et de sensibiliser le public à la protection des données sanitaires et sociales. Afin de faire progresser la santé publique, la recherche et l'innovation, il est essentiel d'exploiter le potentiel des données sanitaires et sociales tout en respectant pleinement les règles applicables en matière de protection des données et les principes éthiques.
22. *Le Semestre européen* fournit un cadre pour la coordination des politiques économiques des États membres et constitue un outil important pour suivre la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et les principaux domaines couverts par le socle. Le nombre de recommandations spécifiques ayant trait aux politiques en matière sociale, d'emploi, d'éducation, de formation et d'égalité, aux soins de santé et aux soins à long terme, aux pensions, à la pauvreté et à l'exclusion sociale a progressivement augmenté et aujourd'hui près de la moitié de ces recommandations portent sur ces thèmes. Des politiques en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de santé bien conçues et durables ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes sont indispensables à une croissance économique à long terme durable et inclusive. La coopération intersectorielle et un bon équilibre entre les politiques économiques et ces politiques jouent donc un rôle important dans le cadre du Semestre européen.
23. *Les réformes structurelles* relèvent de la responsabilité des États membres. Les fonds structurels de l'Union peuvent soutenir de nouvelles évolutions durables en ce qui concerne les politiques du bien-être dans les États membres. Ces fonds peuvent être utilisés pour promouvoir les actions des États membres qui ont été définies dans les lignes directrices intégrées pour les politiques économiques et de l'emploi et les recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen.

24. Pour ces raisons, il est indispensable que l'Union élabore une nouvelle stratégie à long terme pour l'après-2020, afin de faire en sorte que l'Union devienne, au niveau mondial, l'économie neutre pour le climat la plus compétitive et la plus inclusive sur le plan social, reflétant l'économie du bien-être. Il est important que l'UE joue un rôle de chef de file au niveau mondial en adoptant une nouvelle stratégie horizontale ambitieuse et bien équilibrée conformément aux engagements pris dans le cadre du socle et du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030.

**Le Conseil de l'Union européenne INVITE les États membres:**

25. à ÉTABLIR une évaluation intersectorielle des incidences sur le bien-être, afin de renforcer les politiques et la prise de décision fondées sur la connaissance;
26. à ENVISAGER d'utiliser des indicateurs liés au bien-être afin de suivre les processus budgétaires nationaux et d'en rendre compte et aux fins d'une prise de décision fondée sur la connaissance. Tous ces indicateurs devraient être ventilés par sexe;
27. à FAVORISER la participation au marché du travail par un meilleur ciblage des mesures de soutien spécifiques destinées aux personnes exclues ou risquant d'être exclues du marché du travail, conformément à l'approche relative à l'inclusion active;
28. à GARANTIR, compte tenu des circonstances nationales, l'accès de tous à une protection sociale adéquate et à des services de qualité, abordables et durables;
29. à ORIENTER leurs activités intersectorielles vers la levée des obstacles au bien-être à un stade précoce et tout au long de la vie des personnes, en tenant compte en particulier des avantages découlant de la promotion des mesures sanitaires et préventives;
30. à PROMOUVOIR des politiques globales d'apprentissage tout au long de la vie ainsi que le développement des aptitudes et compétences tout au long de la vie;

31. à **PROMOUVOIR** des réformes structurelles qui favorisent l'inclusion sociale, la participation civique et la résilience socioéconomique;
32. à **FAVORISER** une approche intersectorielle dans les positions politiques exprimées au sein des différentes instances préparatoires du Conseil chargées des questions relatives au Semestre européen, afin d'assurer une analyse horizontale équilibrée, conformément au concept d'économie du bien-être.

**INVITE les États membres et la Commission européenne**, conformément à leurs compétences respectives, compte tenu des circonstances nationales et dans le respect du rôle et de l'autonomie des partenaires sociaux:

33. à **INTÉGRER** le souci de l'économie du bien-être de manière horizontale dans les politiques nationales et de l'Union et à placer les personnes et leur bien-être au cœur de l'élaboration des politiques;
34. à **METTRE EN ŒUVRE** des interventions stratégiques efficaces et fondées sur des données probantes au niveau national et au niveau de l'Union pour relever les défis communs en matière de bien-être;
35. à **CONTINUER** à éradiquer la pauvreté, en particulier en luttant contre la pauvreté infantile et la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, y compris en examinant de nouvelles mesures;
36. à **CONTINUER** à concevoir et à mettre en œuvre des mesures qui reconnaissent et traitent le problème du sans-abrisme et à **PROMOUVOIR** l'accès à un logement abordable pour tous;
37. à **PROMOUVOIR** la collaboration intersectorielle et à continuer à renforcer le rôle des politiques en matière sociale, d'emploi, de santé et d'éducation dans le cadre du processus du Semestre européen;
38. à **ENTREPRENDRE** des analyses horizontales dans le cadre du processus du Semestre européen afin de favoriser des perspectives stratégiques larges et à long terme et de fournir des recommandations stratégiques équilibrées;

39. à CONTINUER à mettre au point de rigoureuses méthodes statistiques et de collecte de données quantitatives et qualitatives pour mesurer et surveiller régulièrement le bien-être des personnes afin de fournir, avec les indicateurs économiques dans le cadre du Semestre européen, une analyse complète qui servira de base à l'élaboration de politiques et à la prise de décision;
40. à PROMOUVOIR la mise en œuvre des principes du socle, étape importante vers la réalisation de l'économie du bien-être;
41. à GARANTIR les avantages de la numérisation pour le bien-être des personnes par exemple en accélérant les travaux sur des solutions numériques innovantes et sûres dès le stade de la conception pour la promotion de la santé, les soins de santé et les politiques sociales, en renforçant, le cas échéant, les initiatives actuelles en faveur de l'échange interopérable et transfrontalier des données relatives à la santé et à la protection sociale, et en déployant des technologies des données innovantes, y compris l'intelligence artificielle, tout en respectant les règles en matière de protection des données, la sécurité des données et les principes éthiques correspondants , et à PROMOUVOIR l'insertion numérique;
42. à ANTICIPER les conséquences des évolutions démographiques, induites notamment par le vieillissement et la longévité, et à PROMOUVOIR un vieillissement en bonne santé et actif dans l'ensemble des politiques;
43. à METTRE EN ŒUVRE des mesures concrètes et efficaces pour combler les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de rémunération au-delà de l'actuel plan d'action de l'UE intitulé "Éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes" et à SE PENCHER SUR leur incidence sur l'écart de niveau de pension entre les femmes et les hommes;
44. à PROMOUVOIR un niveau élevé d'éducation et d'accueil de la petite enfance qui soient accessibles, abordables et de qualité, conformément aux objectifs fixés par le Conseil européen de Barcelone de 2002 en matière de structures d'accueil et à la recommandation du Conseil de 2019 relative à des systèmes de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance;
45. à RENFORCER le rôle de l'économie sociale, de l'entrepreneuriat social et de l'innovation sociale dans la promotion de l'inclusion sociale, la création d'emplois de qualité et l'accès à ceux-ci, et l'investissement social;

46. à TRAVAILLER en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et la société civile aux niveaux européen et national pour promouvoir l'économie du bien-être au moyen d'un réel dialogue social et civil.

**INVITE la Commission européenne:**

47. à PROPOSER, à l'expiration de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, une nouvelle stratégie de croissance à long terme pour l'Union, visant à faire en sorte que l'Union devienne, au niveau mondial, l'économie neutre pour le climat la plus compétitive et la plus inclusive sur le plan social;

48. à PUBLIER une communication portant sur l'économie du bien-être, dans laquelle l'accent serait mis sur les relations mutuelles entre les politiques du bien-être et la croissance économique, sur une collaboration intersectorielle équilibrée entre les différents domaines d'action, sur une approche fondée sur la connaissance, et sur des mesures préventives et des interventions précoces, venant appuyer la mise en œuvre du socle et du programme des Nations unies à l'horizon 2030;

49. à RENFORCER l'évaluation des incidences des initiatives législatives et des initiatives politiques majeures sur le bien-être, y compris dans le domaine de la politique économique;

50. à RÉEXAMINER le cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail, en tenant compte de l'évolution du monde du travail;

51. à ADOPTER une stratégie européenne autonome en matière d'égalité des sexes et à RENFORCER l'intégration dans les différentes politiques des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, ainsi que leur mise en œuvre effective dans tous les domaines d'action;

52. à PROMOUVOIR la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation afin que l'Europe devienne la société la plus à la pointe en matière d'apprentissage au niveau mondial, en soutenant une culture qui encourage et motive les populations et les sociétés à apprendre et leur en donne les moyens , à tous les niveaux, dans toutes les formes d'éducation et de formation et à toutes les étapes de la vie;

53. à METTRE AU POINT de nouvelles initiatives pour examiner les politiques en matière de handicap au-delà de l'actuelle stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées;
54. à RENOUELER l'engagement pris en faveur de l'intégration des Roms en élaborant de nouvelles initiatives stratégiques, y compris l'adoption d'une stratégie-cadre européenne pour l'après-2020;
55. à SOUTENIR les États membres, par des mesures appropriées relevant de sa compétence, dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la viabilité et la disponibilité des services de santé, y compris l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux;
56. à PROPOSER une stratégie sur la santé mentale pour l'Union, en tenant compte des incidences intersectorielles des différentes politiques sur la santé mentale;
57. à PROPOSER un plan d'action européen pour lutter contre le cancer afin de soutenir les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour, notamment, prévenir le cancer, se pencher sur le diagnostic précoce et le traitement et améliorer la vie des patients et des survivants.

**INVITE le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale:**

58. à INTÉGRER la dimension de l'économie du bien-être dans leurs réflexions sur les domaines d'action relevant de leur compétence;
59. à CONTINUER de favoriser une collaboration étroite entre eux et avec le Comité de politique économique, ainsi qu'avec d'autres instances préparatoires concernées du Conseil, compétentes en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation, afin de garantir une analyse horizontale équilibrée;
60. à POURSUIVRE la tâche consistant à développer, en coopération avec les institutions de l'UE, des indicateurs fiables et comparables au niveau international pour mesurer et surveiller le bien-être des personnes dans l'Union, et à les améliorer, en tenant compte du contexte propre à chaque pays et des travaux menés par d'autres acteurs internationaux concernés.